

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID: 073-200084572-20241115-2024111523B-DE

2024111523

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le vendredi 15 novembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

<u>Présents</u>: ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PARMENTIER Marlène, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

<u>Pouvoirs</u>: GUILBERT Agnès donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à BRUNIER Thierry.

Absents: CHANOIR Jessica

<u>Date de la Convocation</u> : 07 novembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

Madame MIBORD Josiane est élue secrétaire de séance.

Objet : Déclassement de la parcelle communale 045 A n°3244 située dans la Commune déléguée de le Bois, en vue d'une cession d'une portion à la SAS IMOTIS représentée par M THIAFFEY-RENCOREL Roland

Pour régulariser une situation d'emprise des accès à des propriétés privées situés actuellement sur le domaine public à Le Bois, il est proposé d'entreprendre un déclassement de la parcelle cadastrée 045 A n°3244. L'intégration de cette parcelle dans le domaine privé de la Commune permettra de cadastrer la nouvelle parcelle en vue de sa cession à titre onéreux à la SAS IMOTIS représentée par Mr THIAFFEY-RENCOREL Roland.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée 045 A n°3244, d'une superficie de 446 m² dans le domaine privé de la Commune de Grand-Aigueblanche, à Le Bois, matérialisée en couleur jaune et rose sur le plan annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur Le Maire d'engager la procédure et de signer toutes pièces afférentes à cette affaire,

APPROUVE la cession à titre onéreux de la future parcelle cadastrée (matérialisée en jaune sur le plan joint à la présente délibération) à la SAS IMOTIS représentée par Mr THIAFFEY-RENCOREL Roland. **DIT** que les frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,

DIT que la cession sera réalisée par acte authentique et sera signé par Madame Maryse RICHIER en sa qualité de 1ère Adjointe ou Monsieur. Alain ROUX-MOLLARD (2ème Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire

André POINTET

www.grand-aigueblanche.fr